

# MOT

**Conférence-débat**  
L'avenir de l'organisation et du  
financement de la coopération  
transfrontalière en Europe  
*Le 2 juin 2010 à Paris*





# Introduction

La Conférence-débat qui a lieu depuis plusieurs années à l'occasion de l'Assemblée Générale de la MOT est un moment privilégié permettant l'expression des membres du réseau, des partenaires européens et d'autres acteurs de la coopération transfrontalière.

En 2010, cette demi-journée de réflexion et de débat a permis de présenter l'exemple de la coopération entre la Galice (ES) et le Nord-Portugal, d'aborder les travaux de la mission parlementaire sur la coopération transfrontalière et de débattre des perspectives de financement de la coopération transfrontalière dans le cadre de la future politique de cohésion.

# Ouverture

## Augustin de ROMANET, Directeur général de la Caisse des Dépôts

Augustin de Romanet accueille les participants. Il souligne que la Caisse des dépôts est un partenaire historique de la MOT.

La mission parlementaire a rappelé l'actualité et l'acuité des questions posées à nos frontières, tant en ce qui concerne l'aménagement des territoires frontaliers que la mise en œuvre concrètes des projets européens.

Il rappelle son grand intérêt pour la MOT et les questions transfrontalières qu'il a découvertes à Lille en novembre 2007 à l'occasion du colloque européen de la MOT.

Elles concernent dix millions de citoyens français et couvrent de nombreux domaines, des équipements sportifs aux cotisations sociales.

Il souligne la qualité et l'importance des travaux de la MOT, que la Caisse des dépôts soutient. La MOT est également associé à la représentation de la CDC à Bruxelles auprès des instances européennes.



## **Michel DELEBARRE, Président de la MOT, Député-Maire de Dunkerque et Ancien Ministre d'Etat**

A la création de la MOT, seuls quelques territoires à l'initiative de démarches transfrontalières étaient conscients des difficultés rencontrées aux frontières et de la nécessité de rechercher des solutions concrètes et de se doter d'une politique d'aménagement du territoire transfrontalière.

Cette double problématique, au cœur de l'action de la MOT, se retrouve à toutes les frontières européennes. Il souligne l'importance de la mission parlementaire en cours et la nécessité d'aboutir à des solutions sur des problèmes concrets comme celui des transports transfrontaliers.

## **Michel MERCIER, Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire**

La frontière vécue comme un handicap peut être transformée en vrai atout pour la France et l'Europe. La coopération transfrontalière représente un sujet majeur pour les populations, l'économie et les territoires concernés.

L'émergence de citoyens transfrontaliers, qui habitent d'un côté et travaillent de l'autre côté de la frontière parmi les 27 millions d'européens vivant à proximité d'une frontière terrestre.

La France a presque 3 000 kilomètres de frontières terrestre concernant 16 régions et 28 départements, dont des DOM. Treize millions de français résident dans



les zones frontalières, soit plus du cinquième de la population résidante métropolitaine pour plus de vingt millions d'habitants de l'autre côté des frontières.

Les échanges sont d'abord de nature économique : plus de 300 000 résidants français travaillent de l'autre côté de la frontière. Leur nombre a connu une croissance de 30% sur les dix dernières années. Seuls 11 000 frontaliers font le chemin en sens inverse.

L'ouverture des frontières constitue une formidable opportunité de développement économique et culturel, mais reste encore une source de difficultés administratives, juridiques et fiscales, voire une source de déséquilibres par les différentiels d'attractivité.

L'enjeu est de taille et il est donc absolument nécessaire et légitime que l'Etat s'occupe davantage de cette question qui est un sujet politique.

Pour répondre aux questions concrètes des concitoyens, il est plus que jamais nécessaire de prendre en compte la coopération transfrontalière dans la politique d'aménagement du territoire, ainsi que dans les politiques régionales européennes.

Le Président de la République, très attaché à cette question, a donné pour mission à Michel Mercier lors de sa nomination de mettre en œuvre une véritable politique transfrontalière.

Cela nécessite à la fois une vision globale de cette question et une approche pragmatique et différenciée, par frontière, compte tenu de la diversité économique, sociologique, historique et culturelle des territoires concernés, d'où l'importance de l'expérimentation.

Dans ce contexte, Michel Mercier salue la valeur ajoutée tout à fait reconnue de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) et le rôle qu'elle joue en pleine harmonie avec la DATAR qui la soutient par ailleurs.

La MOT apporte un savoir-faire spécifique aux territoires et acteurs frontaliers : assistance opérationnelle aux porteurs de projets, centre de

ressources et de diffusion, formation, animation d'un réseau qui s'étend sur onze pays.

La publication d'un guide des projets transfrontaliers en mars dernier constitue un témoignage de l'utilité et du pragmatisme de votre action.

Sur proposition des Ministres Mercier et Lellouche, le Premier ministre a confié une mission sur le transfrontalier aux parlementaires que Michel Mercier salue : Monsieur Etienne Blanc, Député, Madame Fabienne Keller, Sénatrice, avec l'appui de Marie Thérèse Sanchez-Schmid, Députée européenne. Leur rapport est en cours de rédaction.

Cette mission a auditionné de très nombreux acteurs. Elle s'est déplacée sur l'ensemble des frontières pour percevoir la diversité des situations et dans un rapport d'étape.

Elle a commencé à développer les principaux constats sur la situation des territoires transfrontaliers et surtout à esquisser douze propositions pour la compétitivité économique des entreprises, pour la vie quotidienne des populations et également en matière de gouvernance pour le pilotage de cette politique.

Les préfets des territoires frontaliers ont été réunis à plusieurs reprises pour faciliter les échanges directs et transparents avec ces responsables de terrain.

Tous souhaitent que les propositions que les parlementaires vont remettre dans leur rapport définitif puissent trouver une application la plus opérationnelle qui soit.

Ces propositions feront l'objet de discussions et d'échanges sous l'égide du cabinet du Premier ministre, auquel Michel Mercier proposera de réunir un comité interministériel d'aménagement du territoire (CIADT) pour arrêter ces décisions.

Certains dispositifs devront être validés et approfondi, notamment les mesures destinées à rééquilibrer les différentiels fiscaux et sociaux, qui constituent un sujet difficile ainsi que la mise en œuvre de « zones à

caractère spécial » pour le développement des entreprises, qui demandera sans doute encore de larges concertations.

Il s'agit de mettre en œuvre des dispositifs innovants, car les solutions et les schémas d'organisation devront être adaptés aux situations spécifiques de chaque frontière.

C'est tout le sens du travail interministériel qu'anime actuellement la DATAR, il n'y a pas de solution uniforme face à la diversité des territoires transfrontaliers.

Afin de fournir des outils aux acteurs locaux, la discussion de la loi de réforme des collectivités locales a été l'occasion de reprendre une proposition des trois rapporteurs via un amendement que Michel Mercier a déposé.

Désormais, des pôles métropolitains pourront s'organiser aux frontières avec les dérogations nécessaires concernant les seuils à respecter. Cet amendement a été accepté à l'unanimité.

Cette disposition va permettre à chaque territoire transfrontalier de pouvoir s'organiser comme il l'entend afin que les collectivités soient en ordre de marche afin de répondre aux opportunités transfrontalières.

Il faudra agir rapidement, en se fondant sur la capacité de l'Etat à innover et à expérimenter. Est cité l'exemple du projet d'Esch-Belval à la frontière luxembourgeoise.

A la demande du Président de la République, Michel Mercier a mis en place en janvier dernier une mission de préfiguration pour créer sur cet espace transfrontalier une Opération d'Intérêt National.

Il faut enfin rappeler qu'il y a dans la politique transfrontalière une dimension européenne, liée à la politique communautaire de cohésion territoriale.

La France doit se préparer à négocier avec l'Union européenne une nouvelle vision des fonds structurels européens.



Ces fonds doivent être plus spécifiquement dirigés et organisés afin de privilégier les territoires transfrontaliers.

La France doit faire de vrais investissements pour faire en sorte que tous les territoires transfrontaliers puissent tirer partie de leur situation et notamment bénéficier d'infrastructures. En complément des financements nationaux, des fonds européens seront nécessaires.

La coopération doit également s'organiser via les groupements européens de coopération territoriale (GECT). Quelques GECT ont été créés aux frontières françaises : Michel Mercier appelle à la poursuite de ce mouvement.

# L'avenir de l'organisation et du financement de la coopération transfrontalière en Europe

# Introduction

## Dr. Hans-Günther CLEV, Directeur général de la MOT

Des décennies de coopération transfrontalière aux niveaux locaux et régionaux ont permis de faire évoluer les réalités dans les territoires frontaliers. Les Etats, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe ont autorisé la coopération, donné des cadres juridiques et apporté des cofinancements importants à la coopération transfrontalière entre acteurs locaux.

Cette forme d'accompagnement ne suffira plus à l'avenir, si la coopération transfrontalière a vocation à garder un rôle de politique pilote pour la construction européenne. Il reste en effet beaucoup d'obstacles qui persistent ou de nouveaux qui apparaissent ; ils ont majoritairement leur source au niveau infra-communautaire, dans les législations nationales.

L'Etat a un rôle à jouer dans ce domaine. Les impôts, les questions d'assurances, la santé, la reconnaissance de diplômes... sont en général réglées au niveau national. Ce constat s'applique en particulier aux questions liées à l'individu et à ses droits.

Pour convaincre les citoyens résidant aux frontières des avantages de la construction européenne, dans de nombreux cas les solutions relèvent du niveau des Etats.

S'il est important de lever ces obstacles, il faut également une volonté de mettre en œuvre des projets visibles et concrets qui améliorent la vie quotidienne des habitants dans les zones frontalières sous forme de services ou d'infrastructures (tramways, équipements sportifs...).

Des projets importants, comme l'hôpital transfrontalier de Cerdagne et Capcir, nécessitent néanmoins une



programmation, des autorisations et des financements émanant de différents niveaux.

Or, dans la plupart des Etats, aucune coordination multi-niveau des projets transfrontaliers majeurs n'est organisée. La gestion se fait au cas par cas avec une faible coordination.

Dans un premier temps, il faut connaître les obstacles. Cette démarche nécessite des analyses frontière par frontière, comme dans le cadre de l'actuelle mission parlementaire, ainsi qu'une actualisation régulière, voire un suivi en continu (par exemple via un observatoire).

Comme dans le cas franco-belge, qui a fait l'objet d'un comité de pilotage interministériel, on constatera probablement un tel nombre de questions, qu'une priorisation sera indispensable afin d'identifier les questions prioritaires pour la vie quotidienne des citoyens relevant du niveau national ainsi que les services compétents pour y répondre.

Beaucoup de questions se posent quand à l'organisation d'un tel processus, afin de suivre frontière par frontière ces questions, de les faire remonter au niveau national, de lever les obstacles et d'articuler les échelles de décision :

- Au niveau national, faut-il un interlocuteur unique, sur le modèle des Pays-Bas (le Grensmakelaar) ou une commission interministérielle ?
- Sur chaque frontière, quelles structures de concertation au niveau régional ? Quelle articulation avec les commissions intergouvernementales ?
- Comment palier les craintes d'une ingérence de l'Etat dans les affaires locales ?
- Quel appui technique au niveau étatique et déconcentré ? Au niveau national, la MOT pourrait jouer ce rôle d'appui technique d'un outil politique pour gérer de manière concertée la politique de coopération transfrontalière. La question se pose aussi au niveau déconcentré : quelle capacité pour assurer un observatoire régional ?

Il faut, dans un deuxième temps, s'interroger sur les meilleurs moyens de résoudre les problèmes identifiés : par une harmonisation au niveau européen ? Par la création d'outils nouveaux (Cf. GECT) ? Par la reconnaissance systématique d'équivalence du droit voisin (droit d'option pour le droit du territoire voisin) ? Par des droits plus flexibles de chaque côté ? Par une adaptation sélective des législations ayant les effets les plus négatifs ?

Ces solutions restent toutefois difficiles à mettre en pratique car elles nécessitent soit des transferts de compétences, soit des marges de manœuvre accrues pour certains acteurs, soit de reconnaître l'application d'autres dispositions que celles en vigueur.

Se pose la question de savoir comment éviter de produire des nouveaux problèmes. Il serait par exemple imaginable de lancer des « études d'impact préliminaires sur les effets dans les zones frontalières » de projets de loi et de programmation, c'est-à-dire prévoir une analyse systématique des obstacles potentiels dans les projets transfrontaliers et organiser des liens étroits entre les responsables de la coopération à de différents niveaux.

Un échange au niveau européen sur ces questions serait tout à fait pertinent pour éviter les difficultés rencontrées dans la conduite des projets transfrontaliers. Il faudrait renforcer les échanges entre les acteurs de la coopération aux différents niveaux.

En Europe, les Etats unitaires sont les premiers à travailler sur ces questions. Ils sont confrontés de manière plus aigüe au problème, dans la mesure où des dispositions nationales doivent s'appliquer et s'adapter à de frontières très différentes.

Dans les Etats fédéraux, la question se pose moins pour les Etats fédérés, qui ont moins de frontières à gérer puisque le second niveau étatique, confronté à moins, voire une seule frontière, et compétent dans de nombreux domaines. Il faut néanmoins, pour ces Etats, définir une répartition claire des tâches et des mécanismes de concertation entre le niveau fédéral et

le niveau des Etats fédérés, comme en Allemagne entre le Bund et les Länder.

Même si la plupart des Etats n'ont pas inscrits dans leurs priorités la résolution de ces problèmes, certains ont entamé des réflexions ou déjà mis en place des dispositifs intéressants.

On peut citer la France (MOT / Mission parlementaire), les Pays-Bas (Grensmakelaar), le Benelux, la Hongrie (CESCI, dont la MOT est membre fondateur) et surtout le Nord du Portugal et la Galice, comme le présente Monsieur Nuno Almeida.

La coopération transfrontalière n'est pas une fin en soi. Il faut la soutenir, parce qu'elle permet de réduire les surcoûts du frontalier et parce qu'elle constitue un outil très peu couteux de développement économique : les territoires transfrontaliers ne demandent pas mieux que de libérer le potentiel qui est en eux.

# Organiser la coopération – des dispositifs cohérents

Au Portugal, l'organisation passe par la concertation stratégique des niveaux et des territoires transfrontaliers concernés

**Nuno ALMEIDA,**  
Chef de l'unité coopération stratégique,  
CCDRN, Comissao de Coordenação e  
Desenvolvimento Regional do Norte (CCDRN),  
Galicia – Norte de Portugal (Portugal/Espagne)

Les acteurs de la coopération hispano-portugaise ont beaucoup appris de la coopération aux frontières françaises.

L'appui des Etats, de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe a été décisif pour le développement de la coopération entre les régions « Norte de Portugal » (Nord du Portugal) et « Galicia » (Galice) en Espagne depuis les années quatre-vingt-dix.

## Présentation de l'Eurorégion

La frontière entre l'Espagne et le Portugal est l'une des plus longues d'Europe et couvre plus de 1 000 km. La région Norte est frontalière de la région autonome de Galice au nord et de la région Castille et Léon à l'est avec lesquelles elle coopère.



Avec la Galice, la coopération porte sur la constitution d'une Eurorégion, tenant compte des spécificités propres à ce territoire notamment une occupation continue du territoire de la Corogne (ES) à Lisbonne (PT). L'Eurorégion couvre une superficie (50 000 km<sup>2</sup>) et accueille une population (6,7 millions) supérieures à celles du Danemark. 40 000 frontaliers résidant au Portugal traversaient quotidiennement la frontière pour travailler en Galice jusqu'à la crise économique de l'automne 2008.

La coopération est beaucoup moins développée avec la Castille et Léon, en l'absence de dynamique socio-économique, de grandes villes ou d'aéroport. Une communauté de travail est toutefois constituée sur le modèle Norte/Galice.

Cette coopération s'appuie notamment sur la gestion transfrontalière du fleuve Duro. Une coopération dans le secteur agro-alimentaire est envisagée. Enfin, la région de Castille et Léon souhaite pouvoir utiliser les ports portugais.

### **Le développement économique au cœur de la coopération Galice/Norte**

Cette démarche politique est concomitante de l'essor des relations économiques transfrontalières entre ces deux territoires, suite à l'adhésion à l'Union Européenne.

En 2010, l'Eurorégion accueille plus de 500 000 entreprises, principalement dans le secteur secondaire (textile, automobile). Pour le commerce extérieur du Portugal, la Région Galice arrive devant l'Italie ou le Royaume-Uni. Parallèlement, cinquante entreprises galiciennes ont des capitaux portugais.

La Galice est devenue un partenaire important de la Région Norte, du fait notamment de la politique de coopération menée entre les deux régions.

Le volet économique est au cœur de la coopération. Les régions ne négligent pas pour autant d'aborder les



questions d'aménagement du territoire ou d'environnement.

Entre 2008, les échanges économiques entre les deux régions sont arrivés à un même niveau. Ils ont dépassé un volume de 2 milliards d'euros, pour une population de 6 millions d'habitants, résidant dans des régions qui étaient auparavant en-dessous de la moyenne européenne en termes de revenus par habitants.

### **La coopération institutionnelle**

Les premiers contacts entre la Junte de Galice et le gouvernement régional portugais remontent aux années quatre-vingt.

Il est important de savoir qu'au Portugal, seules les Açores et Madère ont bénéficié d'un processus de régionalisation. Les autres régions n'ont pas de poids politique, leurs présidents sont nommés par le gouvernement portugais. A contrario la Galice est une région autonome reconnue dans la constitution espagnole en tant que nation.

En 1991, les deux régions ont signé l'accord constitutif de la communauté de travail basé sur la Convention-cadre de Madrid. Elles se sont inspirées de la Communauté de Travail des Pyrénées (ES-FR).

En 2006, après la signature du Traité de Valence entre l'Espagne et le Portugal, définissant les modalités de coopération transfrontalière des collectivités et autorités locales espagnoles et portugaises, les deux régions ont mis en conformité leur accord avec le Traité de Valence.

Le Traité de Valence prévoit une commission mixte paritaire interministérielle lusitano-espagnole présidées par les deux ministres des affaires étrangères et à laquelle participe les régions frontalières.

La communauté de travail a deux présidents et deux relais opérationnels : Nuno Almeida est le coordinateur pour la Région Norte, il collabore avec son homologue espagnol, le secrétaire pour les relations extérieures de la Communauté autonome de Galice.



La communauté de travail s'appuie sur :

- un groupe d'analyse et de réflexion stratégique, associant chercheurs, entrepreneurs, qui donne son avis sur les travaux de la communauté de travail,
- des commissions locales et thématiques, afin de définir des priorités pour chaque période de programmation.

La communauté de travail définit son programme de travail en se basant sur les orientations communautaires en matière de coopération transfrontalière.

Elle a mis en place trois commissions sectorielles :

- « compétitivité et emploi »,
- « environnement, aménagement, territoire et développement rural »,
- « coopération et intégration socio-économique et institutionnelle », cette dernière commission s'attachant aux questions de vie quotidienne.

La communauté de travail s'appuie sur Eixo Atlantico, réseau des villes de l'Eurorégion, qui dispose de sa propre commission rassemblant les maires. Ce réseau appui les décisions de la communauté de travail.

### **La planification stratégique**

Pour chaque période de programmation communautaire, la communauté définit un plan stratégique, présenté, discuté et approuvé lors de la session plénière de la communauté de travail.

Pour 2007/2013, l'accent a été mis sur le volet maritime et sur des grands projets comme le laboratoire ibérique international de nanotechnologie. L'économie maritime constitue la spécificité de la région Galice et a été reprise dans le plan stratégique de l'Eurorégion.

Les cinq priorités de ce plan sont :

1. Promotion de l'innovation et de la compétitivité des PME de l'Euro-Région,

2. Protection environnemental et développement urbain durable (Gerês/Xurés ; parc naturel transfrontalier Minho/Miño),
3. Renforcement des systèmes de transport et accessibilité (intermodalité des différents modes de transport ; articulation entre plateformes logistiques),
4. Coopération dans le domaine maritime: (Observatoire du Milieu Marin ; qualité du milieu marin ; ressources maritimes ; secteur alimentaire ; biotechnologie et nouveaux produits ; chantiers navals et nautique de loisir ; culture et tourisme),
5. Renforcement de la Coopération et intégration Social et Institutionnelle (Eurocidade Chaves/Verín ; Uniminho)

Ces cinq priorités structurent la coopération et l'organisation des acteurs. A ce titre, le laboratoire ibérique de nanotechnologie représente le plus important projet transfrontalier. La Communauté de travail initie également des clusters transfrontaliers, dans le domaine de l'automobile ou dans le domaine de l'économie maritime.

### **Conclusion : constitution d'un GECT**

Ces deux régions ont formalisé leurs coopération en février 2010 en créant le GECT « Galicia-Norte de Portugal ». Ce GECT a son siège à Vigo et bénéficie d'un financement annuel de 500 000 euros. Il a vocation à devenir la structure opérationnelle de la Communauté de travail en mettant en œuvre le plan stratégique.

Le GECT s'appuie sur les représentants des Etats portugais et espagnols, sur les associations d'entrepreneurs, les réseaux européens, comme la CRPM ou l'ARFE et les institutions européennes.

Il reste des défis, comme la gestion des surcoûts liés à la présence de la frontière, qui fait l'objet d'une étude transfrontalière réalisée à la demande des partenaires du programme opérationnel lusitano-espagnol.

### **Débat avec la salle**

Michel Delebarre : l'importance donnée à l'économie dans la coopération Norte/Galice différencie cette

eurorégion d'autres coopérations transfrontalières basées sur des questions d'aménagement du territoire.

Qu'est-ce qui ne marche pas de façon satisfaisante dans la coopération Norte/Galice ?

Réponse de Nuno Almeida : cite l'exemple d'un fonds de capital risque transfrontalier approuvé par la Commission Européenne suite à une procédure de six ans et basé sur des investissements croisés.

Jean Severijns, représentant la province néerlandaise du Limbourg : s'agit-il d'un fonds mixte public-privé et si les problèmes résident dans le transfert de fonds transfrontaliers, dans la nature des activités financées ou dans une faible participation des acteurs privés.

Réponse de Nuno Almeida : le fonds est cofinancé par l'Union Européenne, la part nationale étant répartie entre le fonds propre du gouvernement de la Galice et le fonds propre du gouvernement portugais.

Il est géré par des sociétés spécialisées qui se réunissent de chaque côté afin de sélectionner des projets. La part de financement relevant des entreprises est réduite, c'est avant tout de fonds publics. Il constitue une aide au développement économique.

Nicolas Ravaille, Expert auprès des membres du Comité des Régions et du Parlement européen : sur quel crédit est financé ce fonds et à quels autres fonds les acteurs de la coopération transfrontalière font appel ?

Réponse de Nuno Almeida : le fonds est financé par le FEDER. Pour la coopération transfrontalière, les fonds proviennent également des fonds communautaires propres à chacune des régions au titre de la politique de cohésion territoriale européenne.

Etienne Blanc, Député de l'Ain : y a-t-il des disparités fiscales et sociales importantes entre les deux territoires ?

Réponse de Nuno Almeida : la politique fiscale, décidée par les Etats, constitue effectivement un surcoût transfrontalier. Si la politique fiscale est plus favorable

côté portugais, la main d'œuvre est plus qualifiée côté espagnol. Des démarches comme le laboratoire de nanotechnologie visent à réduire ces écarts en matière de qualification.

Un participant rappelle que la presse se fait l'écho de nombreux patients portugais allant se faire soigner dans les hôpitaux espagnols. Quelle est la position de l'Eurorégion ?

Réponse de Nuno Almeida : les deux gouvernements ont passé un accord pour les patients qui ne bénéficient pas du statut de frontaliers, des accords locaux existants déjà (maternité de Badajoz), la situation étant médiatisée par la fermeture de services côté portugais.

Un participant demande quel est le rôle du GECT dans le projet de coopération.

Réponse de Nuno Almeida : le GECT est un organisateur de la coopération mais en aucun cas un financeur direct. Il a vocation à participer à des projets aux côtés de ses membres, la Région Norte et la junta de Galicia.

Charles Ricq-Chappuis, Professeur à l'Université de Genève : quelle est la place du privé dans le projet et comment est traitée la question des médias et de l'accès au téléphone en transfrontalier ?

Réponse de Nuno Almeida : l'Eurorégion contribue au rapprochement des associations d'entreprises par le biais de projets transfrontaliers. La question des médias et de l'accès au téléphone en transfrontalier constitue bien un surcoût, que les deux régions doivent aborder prochainement, en utilisant soit les législations nationales soit le droit communautaire. Cette question relève des sommets bilatéraux Espagne-Portugal pour lesquels l'Eurorégion propose des ordres du jour.

**Le financement  
de la coopération  
transfrontalière  
dans le cadre  
de la future  
politique de  
cohésion –  
priorités et  
pérennité**

# Table ronde

avec la participation de :

- Fabienne Keller, Sénatrice du Bas-Rhin et Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, Députée européenne, Maire adjoint à la ville de Perpignan, représentant la mission parlementaire sur la coopération transfrontalière,
- Joël Giraud, Vice-président de la MOT, Vice-président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Député-maire de l'Argentière-la-Bessée,
- Nicolas Evrard, Vice-président de la Vallée Chamonix-Mont Blanc / Espace Mont Blanc,
- José Palma-Andrés, Directeur, DG REGIO, Commission européenne.

## Introduction

La question du financement de la coopération transfrontalière trouve sa solution dans la complémentarité des échelles, qui sont toutes représentées par les participants à la table-ronde, de l'échelle locale à l'échelle nationale.

### **Fabienne KELLER, Sénatrice du Bas-Rhin**

Le double mandat par Michel Mercier, Ministre de l'aménagement du territoire et par Pierre Lellouche, Secrétaire d'Etat aux affaires européennes montre que la coopération transfrontalière relève à la fois d'une problématique d'aménagement du territoire français, qui nécessite d'être organisée et d'une confrontation avec les politiques des territoires riverains.

La mission s'est concentrée sur les frontières terrestres métropolitaines, chaque frontière nationale, voire



chaque frontière avec les Etats fédérés (cantons suisses, régions belges) présentant des caractéristiques différentes.

Ont participé à cette mission, outre Etienne Blanc et Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, Francis Idrac, Préfet, Chantal de Bourmont, Ambassadrice aux commissions transfrontalières au quai d'Orsay, Claude Marcori de la DATAR et Myriam Constantin de la Caisse des Dépôts.

La coopération transfrontalière traite de toutes les échelles (de la commune à l'international) et de tous les sujets (de la santé à la téléphonie), reflétant la réalité et la complexité des territoires transfrontaliers.

Concernant les financements de la coopération transfrontalière, les déplacements sur le terrain ont permis de constater qu'aucun projet d'envergure n'a été mené sur les frontières sans co-financement Interreg. Ils jouent un rôle de facilitateur qu'ils doivent conserver après 2013.

Il semble indispensable qu'il y ait un volet transfrontalier dans la prochaine période de programmation, que cette aide qui a un vrai effet d'accélérateur sur le terrain soit conservée.

Chaque contrat de projet Etat-Région pourrait disposer d'un volet transfrontalier afin que des financements soient fléchés sur les projets transfrontaliers.

Ainsi ces co-financements communautaires et nationaux constitueront autant d'incitation pour monter des projets qui restent complexes.

Pour rééquilibrer la création d'activités économiques entre les deux côtés de la frontière, les parlementaires souhaitent proposer des zones à statuts spécial avec un ensemble de dispositifs spécifiques pour ces zones d'activités qui auront vocation à être localisées au voisinage d'infrastructures logistiques.



**Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID,  
Députée européenne,  
Maire adjoint à la ville de Perpignan**

Les nombreuses réunions réalisées avec des acteurs de terrain ont permis aux parlementaires de prendre conscience de l'importance des questions de vie quotidienne, par exemple dans le domaine de l'accès aux soins.

Les frontières sont franchies très facilement. Pierre Lellouche a souhaité passer des « territoires-fractures » aux « territoires-coutures ».

Si les politiques de coopération et de voisinage sont nées après-guerre dans un objectif de réconciliation, aujourd'hui beaucoup d'initiatives existent sur les frontières, mais de manière ponctuelle, répondant aux besoins au fur et à mesure qu'ils apparaissent.

Il apparaît important de sérier les problèmes et d'institutionnaliser les coopérations.

Le premier problème est de nature institutionnelle, lié notamment aux différences de mode de gouvernance de part et d'autre de la frontière.

Dans les Pyrénées-Orientales, face aux collectivités françaises, l'interlocuteur est le gouvernement autonome de Catalogne, dans l'Ain ce sont des cantons suisses et en Alsace des Länder allemands. Cette situation freine la mise en place de coopération pérenne.

Les parlementaires ont également constaté la difficulté d'accéder en transfrontalier aux services à la personne existant de part et d'autre de la frontière, dans le domaine de la formation, de l'éducation, de la santé.

Il ne faut plus penser en termes de territoires nationaux mais de bassins de vie transfrontaliers pour lesquels il faut développer des projets communs, mutualiser les équipements quand ils existent ou en créer de



nouveaux, comme l'hôpital transfrontalier de Cerdagne et Capcir, afin de réaliser des économies d'échelle.

Si l'Europe a favorisé des grands équipements structurels, autoroute ou lignes à grande vitesse, il faut également prendre en compte le financement des équipements et projets transfrontaliers (école, crèche, démarche culturelle) qui contribuent à construire la citoyenneté européenne.

Le financement de projets chez les nouveaux membres de l'UE ne doit aboutir à l'arrêt du financement des projets pilotes liés à la vie quotidienne développés sur les frontières françaises.

**Joël GIRAUD,**  
**Vice-président de la MOT, Vice-président du**  
**Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,**  
**Député-maire de l'Argentière-la-Bessée**

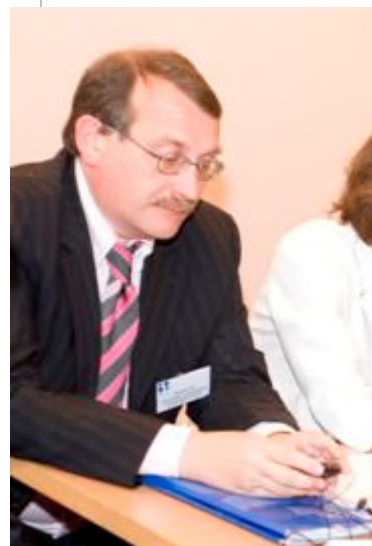
Les régions frontalières comme Provence Alpes Côte d'Azur se caractérisent par une très grande diversité : tous les habitants ne sont pas frontaliers et tous les territoires n'ont pas les mêmes ressources financières.

Il existe un rapport de un à cent entre le budget du département des Alpes de Haute Provence et celui des Alpes-Maritimes.

Bien que les crédits européens aient augmenté, il subsiste des difficultés à coopérer en transfrontalier. Le premier problème concerne les différences de gestion des fonds européens : côté français, la décision revient aux seuls services de l'Etat et côté italien aux régions.

C'est pourquoi la Région PACA est promoteur du GECT de l'Eurorégion Alpes-Méditerranée qu'il espère voir porter les fonds structurels européens. La constitution de ce GECT est toujours en cours.

La deuxième question concerne les contreparties nationales aux fonds structurels européens. La Région



cofinance actuellement les projets transfrontaliers des départements alpins, projets qui participent d'une politique européenne de développement local.

La question peut également se poser d'élargir les périmètres des territoires éligibles au-delà des départements français et des provinces italiennes frontalières, à condition que cet élargissement s'accompagne d'un suivi dans l'affectation des fonds à des projets réellement transfrontaliers.

Concernant le transport ferroviaire, les difficultés sont croissantes (matériels ferroviaires incompatibles, accès fragmentaires aux horaires des relations transfrontalières...).

En terme de trafic, la première gare est Monaco, qui a du acheter des TER et les mettre à la disposition de la Région, pour contourner l'obligation d'avoir une convention internationale franco-monégasque.

La difficulté d'une coordination multi-niveau est difficile entre commission intergouvernementale, opérateurs ferroviaires et autorités chargées du contrôle de légalité.

**Nicolas EVRARD,**  
**Vice-président de la Vallée Chamonix-Mont Blanc / Espace Mont Blanc**

La coopération entre les partenaires français, italiens et suisses autour du massif du Mont-Blanc remonte à un siècle, avec une réelle proximité culturelle des populations.

La structuration politique de la coopération date de 1991 et a été initiée par des communes de Savoie, du Valais (CH) et de la Vallée d'Aoste (IT). Ce territoire accueille 100 000 habitants permanents et près d'un million de touristes chaque année.

Les enjeux de la coopération, outre la préservation de l'environnement, portent également sur la valorisation du territoire et la gestion du fret international (Tunnel



du Mont-Blanc). A la demande des ministères de l'environnement des trois régions concernées, les communes se sont lancées en 1998 dans la rédaction d'un schéma transfrontalier de développement durable, autour des enjeux précités.

L'élément le plus complexe dans l'élaboration de ce schéma a été le volet « structuration juridique » de l'Espace Mont-Blanc, auquel le GECT pourra apporter une réponse. Ce GECT pourra prendre en charge des services transfrontaliers à destination de la population de ce territoire transfrontalier.

Concernant les financements européens, l'Espace Mont-Blanc a défini un « programme intégré transfrontalier » ou PIT, propre au programme opérationnel « Alcotra », d'un montant de 12 millions d'euros.

Il concrétise une enveloppe globale ayant nécessité une discussion des contreparties nationales tant avec les Etats que les régions. Il permet de financer six projets structurants issus du schéma de développement durable.

Une pérennisation de ces fonds et la mise en perspective de ces enjeux transfrontaliers dans les politiques territoriales dédiées à la Montagne serait souhaitable, afin de rendre ces dispositifs plus efficaces.

**José PALMA-ANDRES,**  
**Directeur, DG REGIO,**  
**Commission européenne**

Il y a un consensus sur la reconduction de la politique de coopération territoriale dans la nouvelle période de programmation pour toutes les régions européennes.

Pour les derniers Etats adhérents à l'UE, la politique de cohésion territoriale est une source importante d'investissement. La coopération extérieure prend également son essor dont une action (frontière Guyane française, Etat brésilien de l'AMAPA) est un exemple.



La Commission européenne prépare actuellement en interne les grandes lignes de la politique 2007/2013. Des premières esquisses des règlements sont attendues avant fin de l'année 2010.

Les discussions sont en cours pour savoir si, dans un contexte de crise financière, le budget dédié à la coopération territoriale peut être augmenté. Les services étudient plusieurs scénarios.

Une étape importante réside toutefois dans la définition des nouvelles règles européennes encadrant les conditions de dépenses et d'éligibilité de ces fonds (gestion, mise en œuvre, certification) - révision du Règlement financier.

La Commission européenne a mis en place un « groupe de haut niveau » composé d'experts nationaux, afin de proposer de réelles simplifications donnant une nouvelle dimension à la politique de cohésion.

Ils existent parfois de fortes disparités dans la répartition des crédits par Etat pour ce qui est des programmes transfrontaliers. Par exemple, c'est un rapport de un à quatre qui s'établit entre le Portugal et l'Espagne. En effet, les décisions sur la répartition des crédits sont faites au niveau national et pas par programme.

Une stratégie par frontière serait nécessaire, à laquelle correspondent un programme et les moyens financiers nécessaires. Le soutien des Etats dans le débat sur ce point est important.

Le passage de règles d'éligibilité nationales à des règles communes pour chaque frontière, devraient faire l'objet de la prochaine réglementation.

Concernant le dégagement d'office des crédits qui ne sont pas utilisés à temps (règle N+2), il faudrait réfléchir à son application pour les PO de coopération territoriale.

Concernant la coopération avec des pays tiers de l'UE, particulièrement importante pour les Régions ultrapériphériques françaises (Guadeloupe, Guyane,

Martinique, Réunion), les services de la Commission européenne réfléchissent sur la possibilité de créer des fonds communs cofinancés au titre du FEDER de ENPI et FED pour réaliser de réels projets communs.

Actuellement, dans ces programmes, seuls 10 % des crédits européens peuvent être investis hors territoire de l'UE. La Commission européenne réfléchit aux possibilités de faire passer ce pourcentage à 20% par exemple du fait des faibles ressources des pays tiers concernés.

La mise en œuvre de la stratégie pour la mer baltique et la finalisation du document relatif à la Stratégie pour la région du Danube, dont j'ai la charge en tant que Directeur, sont l'aboutissement d'un important processus de concertation, avec les Etats concernés et les plus de 20 Direction générales de la Commission (coordination inter sectorielle).

Le concept de macro-région n'est pas associé à des crédits supplémentaires mais se définit comme une méthode de travail appliquée à un territoire appartenant à plusieurs Etats-membres, qui rencontre des problèmes communs et pour lequel des solutions communes doivent être trouvées.

Ce concept permet une meilleure coordination des politiques nationales et européennes, sur un même territoire, et une meilleure coordination des moyens financiers de toutes sources (nationales, EU, des institutions financières internationales et du secteur privé).

Aucune autre demande des Etats membres n'a été présentée à la Commission, via le Conseil européen pour développer une nouvelle stratégie de développement. Mais nous sommes au courant de plusieurs initiatives transfrontalières comme Union pour la Méditerranée, l'Adriatique, région alpine.

Ces démarches mobilisent d'importantes ressources humaines, la mer Baltique servant actuellement de zone test.

Sur l'avenir de la coopération territoriale la Commission européenne teste plusieurs options. La coopération transfrontalière bénéficie de 75% de crédits, la coopération transnationale 20%. La question reste posée de savoir si cette répartition doit être maintenue, si ces crédits doivent être fusionnés ou si les crédits transnationaux doivent être réservés aux macro-régions.

Si cette dernière hypothèse est envisageable pour la mer Baltique et Danube dont le territoire correspond à un programme transnational, elle est beaucoup plus complexe à mettre en œuvre dans d'autres macro-régions (existantes ou potentielles).

La Commission européenne n'a pas un rôle de censeur vis-à-vis de la constitution de ces macro-régions, mais souhaite que les coopérations s'organisent autour de la gestion de problèmes communs et dans un territoire d'une certaine dimension.

Ce concept repose également sur une coopération au sein de la Commission européenne entre les différentes Directions générales, comme par exemple Agriculture, Environnement, Transports, Commerce, etc. afin de définir une stratégie cohérente avec la Direction Générale des Politiques régionales. Il suppose enfin une coordination avec les Etats et les institutions régionales et locales.

L'exemple du Danube concerne aussi bien la coordination de politiques en matière d'investissements routiers et ferroviaires que la navigabilité du Danube et l'environnement, croisant des enjeux économiques (la navigabilité) et environnementaux.

Ce travail complexe, et au vu de l'expérience de la mer Baltique, démontre bien que sans une coordination politique multi-niveau, il est difficile d'avancer.

### **Débat avec la salle**

Nicolas Ravaille, Expert auprès des membres du CdR et du Parlement européen : les Fonds Structurels pourront être affectés à des infrastructures ou réservés au seul domaine de l'innovation ?

Réponse de José Palma-Andrés : l'exercice des macro-régions lui a appris qu'il y avait souvent des projets d'envergure internationale qui ne se réalisaient pas dans les temps, du fait notamment des priorités nationales différentes.

Par exemple, dans le cadre de la stratégie européenne pour la région de la mer Baltique, un grand projet d'interconnexion ferroviaire se heurte aux intérêts et aux priorités divergentes des pays concernés. En outre, il serait légitime de s'interroger sur la recherche de moyens financiers dans le cadre d'un programme transnational pour couvrir ce type de projet, sans exclure la contribution des institutions financières internationales.

La même question se pose pour la navigabilité du Danube. Ce type de démarche demande un haut niveau de financements publics, voire privés.

La Commission travaille sur tous les cas de figure afin que les régions transfrontalières et leurs populations ne soient pas considérées comme des territoires à part des autres territoires européens dans la recherche de solutions en matière d'éducation, de santé, de transports, de coopération dans le développement des entreprises qui appellent encore des solutions transfrontalières et qui même dans les territoires frontalières de l'UE les plus anciens sont loin d'être résolus.

Michel Delebarre rappelle que l'outil GECT permet d'investir sur l'ensemble de l'espace concerné dans la mesure où il devient le bénéficiaire unique des fonds communautaires.

Son objectif, en tant que représentant du Comité des régions, est que la politique de coopération transfrontalière soit privilégiée dans la politique de coopération territoriale. Il exprime ses réserves à l'encontre des macro-régions.

Il souhaite que ces macro-régions ne viennent pas puiser dans le fonds dédiés au transfrontalier pour régler des problèmes existant au niveau macro-régional.



Il n'est pas favorable, par exemple, à ce que les fonds transfrontaliers financent les grands réseaux pour lesquels les Etats membres devraient arriver à se mettre d'accord sur des financements dédiés.

C'est, autre exemple, l'addition des politiques sectorielles qui doit permettre de faire face aux enjeux de la mer Baltique et non la politique de cohésion territoriale.

Il faudra être clair sur la relation entre financements et objectifs. Si toutes les macro-régions concrétisent leurs projets, la consommation de crédits sera importante.

Réponse de José Palma-Andrés : la macro-région n'est pas un nouveau programme mais se définit actuellement par le concept suivant : les macro-régions seront mises en œuvre sans nouvelle institution, sans nouveau règlement et sans nouveau crédit.

Elles doivent permettre notamment de coordonner l'utilisation et la consommation des fonds existants ; à ce titre, 100 milliards d'euros sont disponibles sur la zone du Danube où aussi 30 milliards de fonds européens ont déjà été investis par la Banque européenne d'investissement sur des projets générant leurs propres recettes.

La coopération transnationale se développera en « connectivité » avec la coopération transfrontalière.

Fabienne Keller : le concept de macro-région permet de faire face à la difficulté de penser des politiques à l'échelle d'un territoire aussi vaste que celui de l'Union européenne, mais qu'il recouvre des réalités géopolitiques différentes : par exemple, la réflexion sur le Danube permet d'associer des Etats riverains.

Elle rappelle tout l'intérêt de l'échelle de proximité, comme l'illustre le succès de l'hôpital de Cerdagne et Capcir, pour construire des solutions opérationnelles.

Concernant les liaisons ferroviaires transfrontalières, les exploitants ont du mal à évaluer l'importance des passagers provenant des Etats riverains et à anticiper l'évolution de ce marché.

Enfin, à l'échelle européenne, il est important de privilégier les solutions pragmatiques, comme la nomination d'un responsable chargé de coordonner un projet transnational et de convaincre les Etats concernés de l'importance du projet.

Pour Joël Giraud les deux stratégies, transfrontalières et macro-régionales peuvent être compatibles : les Etats membres de la convention alpine définissent leur stratégie commune pour le massif alpin sur la base de stratégies nationales.

Pour les Alpes, une stratégie macro-régionale permettrait de donner un sens à la convention alpine, sans être exclusive des stratégies de développement local transfrontalières financées par le FEDER.

Michel Seelig, Directeur adjoint aux Relations extérieures et aux partenariats à Transdev : un transport transfrontalier de voyageur par route relève du régime des transports internationaux où il n'y a ni notion d'autorité organisatrice et d'exploitant ni règles de financement propres. Le GECT n'a pas vocation à devenir une autorité organisatrice.

Pierre François Kuhn, Secrétaire Général de l'UNSPIC, en s'adressant aux parlementaires en mission : leur rapport final contiendra des préconisations sur la mise en œuvre et la gestion des services publics transfrontaliers ?

Réponse de Marie-Thérèse Sanchez-Schmid : le GECT n'est pas un outil figé. Il va être revu en 2011, afin notamment de régler des questions de fonctionnement comme la gestion du personnel. la perspective d'un GECT autorité organisatrice est envisageable. Il est préférable d'améliorer le fonctionnement du GECT plutôt que de créer de nouveaux outils.

Réponse de Fabienne Keller : il existe de très nombreux projets de transports transfrontaliers, notamment de tramway, qui soulèvent à la fois des questions d'organisation et de financement, notamment de gestion du déficit d'exploitation (affectations de

ressources, recherches de clefs de répartition transfrontalières satisfaisantes).

# Conclusions

**Michel DELEBARRE,**  
**Président de la MOT,**  
**Député-Maire de Dunkerque**  
**et Ancien Ministre d'Etat**



Les interrogations et questions des membres du réseau de la MOT seront transmises au Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes Pierre Lellouche, de façon à ce qu'il puisse les relayer en appui aux réflexions du rapport parlementaire Blanc-Keller évoqué durant la table-ronde.

A la suite du propos introductifs de Michel Mercier, Ministre de l'aménagement du territoire, les débats ont permis d'aborder concrètement le déroulement de la coopération transfrontalière entre la Région Norte (Portugal) et la Galice (Espagne), qui a une forte composante économique et de s'interroger sur l'avenir de la coopération transfrontalière, dont l'évolution est en cours, comme en témoigne la réforme du GECT ou le rapport parlementaire Blanc-Keller.

Le Président rappelle l'importance de l'enjeu lié au suivi des propositions du rapport parlementaire. La MOT, en articulation avec le gouvernement a l'intention de se positionner comme un analyste régulier des suites données à ce rapport.

**Pierre LELLOUCHE,**  
**Secrétaire d'Etat chargé des**  
**affaires européennes auprès du**  
**Ministre des Affaires étrangères**  
**et européennes, représenté par**  
**Jonathan LACOTE,**  
**Directeur de cabinet**



Le Ministre est très heureux d'œuvrer, avec les participants à cette conférence-débat, à la relance d'une véritable politique transfrontalière nationale, de voir que la réflexion avance, que des propositions émergent et que des projets concrets voient le jour.

Nous sommes, en effet, aujourd'hui à la croisée des chemins. Le temps du diagnostic s'achève. Voici venu le temps de l'action.

Pendant des siècles, l'Etat a vécu dans l'obsession des frontières, qu'il fallait protéger contre la menace d'une invasion étrangère. De ce fait, les régions frontalières ont d'abord été le lieu de l'édification de fortifications et du stationnement des troupes. La ligne-frontière constituait un lieu de rupture, de tension et de conflits.

Si la construction européenne a garanti la paix entre ses pays membres dès les années 1950, la menace soviétique continuait de planer sur nos frontières orientales.

Dans ce paysage, c'est la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989 qui a marqué la véritable rupture. Avec l'effondrement du bloc communiste en Europe, l'obsession des frontières a pu se relâcher.

Le problème est que, dans le même temps, les progrès de la construction européenne ont conduit à l'effacement, voire à l'oubli des frontières.

Ces frontières ont été abolies au sein du marché unique et de l'espace Schengen, sans que la pensée et l'action politique se soient pleinement adaptées à ces changements.

La politique transfrontalière est pourtant un enjeu primordial. A l'échelle européenne, c'est un tiers de la population qui vit le long des frontières des 27 Etats membres.

En France, ce sont 10 millions de personnes qui sont concernées et 330 000 Français qui franchissent chaque jour la frontière pour aller travailler.

Les frontières françaises ne sont plus des lignes de démarcation, mais des lieux de passage, d'échange et d'enrichissement mutuel.

Il faut donc passer de la « frontière-coupure » à la « frontière-couture », voire à la « frontière-soudure ». Pour le dire avec les mots du traité de Lisbonne, il faut désormais placer la cohésion territoriale au cœur de l'action politique de l'Union européenne.

Pierre Lellouche attache une grande importance à la promotion des échanges transfrontaliers. C'est pourquoi il a souhaité combler une lacune : l'absence d'une véritable politique transfrontalière au niveau national.

Sur cette question, le Premier ministre a confié, à son initiative, la rédaction d'un rapport à une mission parlementaire composée d'Etienne Blanc, Député de l'Ain, de Fabienne Keller, Sénatrice du Bas-Rhin et de Marie-Thérèse Sanchez Schmid, Députée européenne.

La mission a déjà produit un rapport intermédiaire, dont les grandes lignes ont été évoquées lors de la conférence-débat.

Le Ministre souhaite que cette mission fasse des propositions fortes et novatrices, pour relancer la compétitivité des territoires, pour améliorer la vie quotidienne des frontaliers et pour repenser la gouvernance publique transfrontalière.

Pour approfondir et accompagner la réflexion, rappelons qu'il également organisé, sous le patronage du Premier ministre, un colloque sur la politique transfrontalière de la France le 9 février dernier au Quai d'Orsay. L'analyse des problèmes et la recherche des solutions sont liées à l'écoute et au dialogue avec les acteurs du terrain.

C'est dans cet esprit que Pierre Lellouche s'est rendu à de nombreuses reprises sur les frontières, à Annemasse et à Genève, à Lille, en Belgique, au Luxembourg, à Mulhouse et à Bâle, à Sarreguemines et Sarrebrück, pour rencontrer et écouter les citoyens et leurs voisins.

De tous ces échanges et de ces nombreuses visites, il retient deux choses : la perte de compétitivité des territoires frontaliers et les insuffisances de la gouvernance publique de notre politique transfrontalière.

S'agissant de la gouvernance, les difficultés sont réelles, mais elles n'ont, à son avis, rien d'insurmontable. Il sait que les acteurs locaux souffrent de l'absence d'une structure interministérielle au niveau de l'Etat central qui puisse traiter l'ensemble des sujets et donner un visage aux frontières. La situation est en train de changer et la conférence débat de la MOT en est la meilleure illustration.

De nouvelles structures se développent pour organiser la coopération au niveau local comme les groupements européens de coopération territoriale (GECT), qui rencontrent un succès croissant.

Ces structures, à la fois souples et opérationnelles, permettent d'intégrer toutes les dimensions de la vie transfrontalière, des transports aux soins de santé en passant par l'éducation et la formation.

Il y a moins d'un mois, le 6 mai, Pierre Lellouche a inauguré à Sarrebrück le nouveau GECT Saar-Moselle en présence de M. Stephan Toscani, Ministre sarrois de l'Intérieur et des Affaires européennes. Ce projet, comme tant d'autres, témoigne de la vitalité et de la structuration croissante des initiatives transfrontalières.

Un autre constat reste préoccupant : le creusement d'un écart de compétitivité défavorable aux régions frontalières françaises.

Dans le discours qu'il a prononcé le 11 mai lors de l'inauguration du Centre Pompidou-Metz, le Président de la République a souligné que « nos régions frontalières ne peuvent supporter, sans dommages définitifs, des contradictions législatives ou des distorsions de concurrence dont elles sont les premières à souffrir ».

Ce problème de compétitivité des territoires frontaliers est inquiétant. Il constitue donc une priorité.

Pour répondre à ce défi, il faudra faire preuve d'audace et d'inventivité. Là encore, le Président de la République a su trouver des mots forts et justes. Le 11 mai, à Metz, il a dit que « l'unité de la France est faite » et que « ce n'est pas un drame si dans les régions frontalières on peut prévoir des dispositifs adaptés, plus souples qui permettent aux élus d'imaginer, au-delà des frontières, des systèmes de collaboration ».

Le cap est donné. L'unité de la France est faite. La vision du Président est à la fois courageuse et stimulante : « Pour la France qui s'est développée autour de sa capitale, effrayée pour son unité, c'est un message d'optimisme de voir que notre pays n'a plus peur pour son unité et qu'il est capable d'imaginer son développement sur ses frontières et au-delà de ses frontières en partenariat avec nos voisins. Quelle preuve fantastique de confiance ! »

La volonté du gouvernement n'est absolument pas de recentraliser la gestion des relations transfrontalières. Son seul et unique souci est d'apporter son aide et son soutien pour contribuer à l'amélioration de la situation sur le terrain, à la demande, d'ailleurs, des élus.

Comme l'a souligné le Président, « dans la France du 21ème siècle, quand une décision de coopération transfrontalière est prise, elle est prise en région, en territoire et le geste fondateur n'est plus un geste fondateur à Paris, il est un geste fondateur en région. »



Pour aborder ces questions avec un œil neuf et constructif, il faudra, comme y invite le Président, une capacité d'adaptation et d'anticipation face aux défis des régions frontalières.

Est évoquée la situation emblématique de l'aéroport de Bâle-Mulhouse. L'enjeu est simple : il s'agit de préserver la compétitivité des entreprises qui menacent de se délocaliser en raison des charges qui pèsent sur elles.

Une lettre vient d'être adressée le 21 mai par le Ministre à Mme Calmy-Rey, Conseillère fédérale suisse, pour lui faire part des intentions du gouvernement français.

Pour préserver la compétitivité de l'aéroport et des entreprises qui y sont implantées, il s'est engagé, au nom du gouvernement français, à travailler rapidement avec les autorités suisses à l'aménagement du droit applicable aux employés des sociétés installées dans l'enceinte de l'aéroport.

Les questions transfrontalières qui sont abordées aujourd'hui constituent un laboratoire de l'Europe de demain. Les difficultés rencontrées sur les frontières sont les révélateurs de questions à régler à l'échelle européenne.

L'exemple de la compétition fiscale et sociale montre que les régimes fiscaux et sociaux des voisins sont plus favorables pour les entreprises.

Une image s'impose : celle d'une France qui se désindustrialise, d'un côté, face à des pays voisins où se concentrent les industries, les services et les emplois, de l'autre.

Mais cette division des rôles, habitat d'un côté, économie de l'autre, n'est pas soutenable sur le long terme : les richesses générées par les entreprises se concentrent dans les territoires voisins tandis que les dépenses de services publics sont supportées par l'Etat et les collectivités françaises.

Pour remédier à ces disparités, il faut définir un cadre fiscal et social plus attractif pour nos territoires frontaliers.

C'est l'objet des travaux que Pierre Lellouche conduit actuellement sur l'aéroport de Bâle-Mulhouse, ainsi que les travaux qu'il suit avec Michel Mercier sur l'opération d'intérêt national d'Esch-Belval.

Paradoxalement, l'Europe, qui devait constituer le creuset de la convergence des économies, en a révélé et exacerbé les disparités.

La solution que la France la défend avec constance réside dans un minimum de convergence fiscale et sociale.

Cette position, qui suscitait il y a peu, une levée de boucliers chez beaucoup de voisins, fait aujourd'hui l'objet de débats et de propositions. Le récent rapport Monti plaide en ce sens. La frontière est le laboratoire de la construction européenne.

Aux côtés des acteurs locaux, c'est l'image de l'Europe de demain qu'il revient de commencer à dessiner.



**Mission Opérationnelle Transfrontalière**  
38, Rue des Bourdonnais - 75001 PARIS, FRANCE  
Tél: +33 (0)1 55 80 56 80 - Fax: + 33 (0)1 42 33 57 00  
mot@mot.asso.fr - [www.espaces-transfrontaliers.eu](http://www.espaces-transfrontaliers.eu)